

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R.225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Formule à adresser à :

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS
31-32, Quai de Dion Bouton - 92800 PUTEAUX

M., Mme ou Mlle

Adresse complète

Titulaire de :

..... titres «nominatifs purs» inscrits en compte dans les livres de la Société

..... titres «nominatifs administrés» inscrits en compte à la Banque

..... ainsi que l'atteste le certificat de dépôt remis par

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A, le, 2011

(1) Indication de l'établissement bancaire habilité en vertu de l'avis de convocation à recevoir les titres ou les certificats de dépôt.